

François Deluga est reconduit à la présidence du Parc Naturel Marin

C'était ce jeudi, l'élection du président du Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon. François Deluga, maire du Teich et président sortant a été reconduit dans ses fonctions.

Le bureau se compose désormais comme suit:

Vices présidents:

- **Olivier Argelas** -> pêcheur représentant les professionnels
- **Philippe Heripret** -> ACBA représentant les activités de loisir
- **Gérard Ruiz** -> A2DBA représentant les associations de défense de l'environnement
- **Philippe de Gonneville** -> Maire de Lège Cap-ferret représentant le collège des élus

Membres du bureau:

- Pour le collège des élus : Xavier Daney, maire d'Arès et Yves Foulon président du Siba
- Pour les associations de défense de l'environnement: Joel Mellet de la Sepanso et Philippe Lemercier du PALCF (Protection Aménagement Lège Cap-Ferret)
- Pour les professionnels: Thierry Lafon, ostréiculteur Président du CRC et Alexis Bonin, chantier naval
- Pour les activités de loisir: Christine Bertrand, fédération des sports sous-marins.

La composition du conseil de gestion est prévue dans le décret de création du Parc naturel marin.

Suite à la création du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon le 5 juin 2014, le conseil de gestion s'était réuni la 1^{ère} fois le 23 février 2015. Le conseil de gestion composé de 56 membres représente l'ensemble des parties prenantes impliquées sur le territoire du Parc marin : élus, professionnels dont l'activité est liée au milieu marin, usagers de loisirs, associations de protection de l'environnement et des patrimoines culturels, gestionnaires d'espaces naturels, services de l'Etat et scientifiques.

Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon couvre 435 km² d'espace marin, entre lagune semi-fermée et cote océanique.

Il comprend le domaine public maritime de l'intra-Bassin et les eaux atlantiques de l'ouvert jusqu'à 3 milles nautiques au large (soit environ 5,5 km) où les profondeurs peuvent atteindre environ 20 à 25 mètres.

Le Parc naturel marin comprend 10 communes littorales et plus de 144 kilomètres de côte.

[titre]SES MISSIONS

L'outil « parc naturel marin » permet d'assurer la gestion transversale d'un espace maritime. Il intègre l'ensemble des politiques publiques sur la biodiversité marine et littorale et le développement durable des activités liées à la mer, avec un plan de gestion qui exprime une vision stratégique à 15 ans.

Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon a pour mission de répondre à trois objectifs fondamentaux :

- préserver les richesses naturelles et culturelles,
- améliorer la connaissance du milieu marin,
- favoriser le développement durable des activités liées à la mer.

[/titre]